

## Avis du gouvernement du Land de Sarre

du 8 février 2022

relatif à la recommandation du Conseil parlementaire interrégional (CPI)  
du 8 octobre 2021

concernant

« La formation en alternance dans la Grande Région »

Le succès de la formation en alternance en Allemagne montre qu'elle est un instrument important dans la lutte contre le chômage. Grâce à la coopération entre les deux lieux d'apprentissage (école professionnelle et entreprise de formation), les jeunes acquièrent très tôt des aptitudes et des compétences qui sont très demandées par l'économie. Le faible taux de chômage des jeunes en Allemagne depuis plusieurs années confirme l'avis du CPI selon lequel l'apprentissage en alternance est un moyen de réduire le nombre de NEET (Not in Education, Employment or Training), c'est-à-dire de jeunes qui n'étudient pas, ne travaillent pas ou ne suivent pas de formation.

L'adaptation permanente du contenu de la formation à l'évolution technologique ainsi qu'aux processus économiques contribue largement à ce succès. C'est pourquoi le gouvernement du Land approuve le CPI, qui reconnaît en elle un élément important pour la reprise économique de l'Europe après la pandémie de Covid-19, afin de faire face à la pénurie dans certaines professions. Il serait souhaitable qu'elle soit reconnue socialement de la même manière dans tous les territoires de la Grande Région. Car finalement, tous les territoires de la Grande Région profitent de la spécialisation des frontaliers. Le gouvernement du Land partage l'avis qu'elle peut jouer un rôle clé pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre causée par le vieillissement de la population dans certains territoires de la Grande Région.

C'est pourquoi le gouvernement du Land soutient entre autres le projet Interreg Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) / Fachstelle für grenzüberschreitende Ausbildung (FagA), qui accompagne les jeunes français et allemands dans leur formation transfrontalière. L'offre s'adresse aussi bien aux lycéens français qui souhaitent effectuer une partie de leurs stages dans une entreprise allemande qu'aux apprentis allemands qui souhaitent effectuer une partie de leur formation professionnelle dans une entreprise française. Les élèves allemands des Fachoberschulen et des Oberstufengymnasien sont également soutenus dans leur recherche de stage en France.

Grâce à l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région signé en 2014, les jeunes ont la possibilité de s'engager sur la voie d'une formation professionnelle transfrontalière. Le CPI souligne à juste titre que la mise en œuvre reste difficile en raison de différents obstacles tels qu'une connaissance insuffisante des langues étrangères, la non-reconnaissance des diplômes professionnels étrangers et des réglementations différentes dans les territoires de la Grande Région.

Concernant le point 1 : Le gouvernement du Land se félicite de la promotion de la mobilité transfrontalière afin d'élargir les connaissances linguistiques des jeunes. Le règlement de formation et d'examen de l'école spécialisée en pédagogie sociale a déjà été conçu de manière à ce que la formation soit possible au-delà des frontières. De plus, grâce aux coopérations existantes dans la Grande Région, les enseignants sont formés mutuellement, de sorte que les stages à l'étranger peuvent également être encadrés par des enseignants locaux. De plus, dans le cadre de la stratégie France, les matières et les domaines d'apprentissage peuvent être enseignés en français, ce qui permet d'augmenter considérablement les connaissances en langues étrangères dès la formation des éducatrices.

Ceci est nécessaire pour recruter des éducatrices bilingues, étant donné que 250 établissements, soit plus de 50 % des 493 établissements du pays, sont conçus pour être bilingues. Des concepts qui sont si bons que 73 crèches pourront même porter le label franco-allemand dans le cadre du « réseau des écoles maternelles bilingues Élysée 2020 ».

Grâce à l'adoption de la nouvelle loi sarroise sur la formation, l'éducation et la prise en charge, de nombreux diplômes professionnels français ont été inscrits dans la loi le 20 janvier 2022 pour le travail dans les crèches sarroises, de sorte que celles-ci peuvent travailler en Sarre sans procédure de reconnaissance.

Concernant le point 2 : Le gouvernement du Land est favorable à une extension de la reconnaissance et de la certification des compétences acquises dans les offres de formation proposées dans la Grande Région. En raison des différents systèmes de formation dans la Grande Région, la mise en œuvre pratique s'avérera toutefois difficile. Les instances compétentes de la Grande Région pourraient être chargées d'examiner les possibilités susceptibles de contribuer à augmenter la comparabilité des diplômes ou des certificats.

Concernant le point 3 : La création d'un statut juridique pour les apprentis dans la Grande Région, reconnu par les autorités de chaque territoire de la Grande Région constitue un défi majeur en raison des différences entre les systèmes juridiques et la définition du terme « apprenti ». La réforme actuelle du droit du travail français et l'introduction éventuelle d'une définition de l'apprentissage transfrontalier pourraient servir de point de départ à l'élaboration d'un cadre juridique pour la mobilité transfrontalière entre la Sarre et la France.

Concernant le point 4 : Dans le but de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière, le gouvernement du Land de Sarre accueille favorablement la mise en place de plates-formes d'information et de consultation sur Internet. La publicité des opportunités offertes aux jeunes par la formation en alternance au sein de la Grande Région doit être faite notamment sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes. Il est souhaitable que les plates-formes d'information et de consultation soient pilotées par un service central.

Concernant le point 5 : Jusqu'à présent, il n'existe pas de formations régulières structurées sur le thème de la formation professionnelle en alternance dans la Grande Région pour les formateurs en Sarre. Le gouvernement du Land est donc favorable au développement des compétences méthodologiques et pédagogiques des formateurs par le biais de formations spécialisées.

Concernant les points 6 et 7 : Le modèle de la formation professionnelle

transfrontalière a pour objectif de développer le marché de l'emploi transfrontalier par la qualification professionnelle des jeunes. Une information approfondie sur la formation professionnelle en France et en Allemagne et la transmission de connaissances sur la formation en alternance en Allemagne permettent d'ouvrir des perspectives aux jeunes et de lever les obstacles existants. L'objectif est d'approfondir la coopération transfrontalière et de garantir en particulier la libre circulation des citoyens de l'UE et la mobilité, notamment dans les régions frontalières.

Avec la réforme française de l'apprentissage de 2018, la compétence en matière de formation professionnelle est passée des régions à onze organisations sectorielles et à l'organisme public central de coordination « France Compétences » qui a son siège à Paris. L'accord sur la formation professionnelle transfrontalière Sarre – Lorraine signé en 2014 a été conclu avec la région Lorraine (désormais région Grand Est). Il en est résulté la nécessité d'une nouvelle réglementation, notamment pour le financement de l'apprentissage transfrontalier. Les contrats des années de formation 2019/2020 et 2020/2021 ont continué à être financés par le ministère français de l'emploi par le biais d'un régime transitoire, de sorte que la poursuite du processus transfrontalier est encore possible sur toute la durée du contrat, même pour les nouveaux contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 décembre 2021. Outre l'impact de la pandémie de Covid-19, cette incertitude a malheureusement entraîné une baisse du nombre de contrats d'apprentissage.

Des changements à partir de l'année de formation 2022/2023 devraient être apportés par une réforme du droit du travail français et une modification des accords-cadres existants entre la France et les Länder concernés (Sarre, Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat) afin de pérenniser une solution durable pour le financement de l'apprentissage transfrontalier. Pour le gouvernement du Land, la poursuite de la formation professionnelle transfrontalière dans la région frontalière franco-allemande revêt une grande importance pour la coopération par-delà les frontières nationales, dans le sens d'un marché commun de la formation et de l'emploi faisant partie d'une Europe vécue par les citoyens. C'est pourquoi il est important de trouver une solution de financement à long terme, notamment dans le contexte du Traité d'Aix-la-Chapelle de 2019, qui prévoit expressément dans son article 10 la création d'instruments d'excellence franco-allemands (appelés dérogations) pour l'apprentissage et la formation professionnelle.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation de la formation professionnelle transfrontalière, une rencontre entre les acteurs de la formation en alternance, notamment au niveau opérationnel, afin d'identifier les convergences entre les différents systèmes de formation et de définir une méthodologie pour la mise en œuvre d'un cadre harmonisé, est souhaitable.

Concernant le point 8 : Le marché de l'emploi transfrontalier est principalement porté par trois piliers auxquels participent toutes les régions membres de la Grande Région : le réseau de conseil aux frontaliers EURES-Transfrontalier Grande Région, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) et la Task Force Frontaliers de la Grande Région. La mission principale d'EURES-Transfrontalier Grande Région est le conseil et le placement transfrontaliers de demandeurs d'emploi et de personnes prêtes à la mobilité par le biais des conseillers EURES. Des informations relatives au droit du travail, au droit social et au droit fiscal, qui sont importantes pour la mobilité professionnelle entre les pays de la Grande Région, sont mises à

disposition. Un autre acteur important sur le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région est l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE). Depuis 20 ans, il collecte pour le compte du Sommet de la Grande Région des informations sur les marchés de l'emploi des régions membres et réalise des analyses sur le marché de l'emploi transfrontalier. Sur cette base, il élabore des prévisions et des recommandations d'action pour l'élaboration de la future politique du marché de l'emploi et publie régulièrement des rapports à ce sujet. Le troisième pilier est constitué par le projet « Task Force Frontaliers de la Grande Région » (TFF). La mission de la TFF est d'élaborer des propositions de solutions juridiques et administratives pour surmonter les obstacles fondamentaux à la mobilité des frontaliers et des entreprises qui emploient des frontaliers. Les trois piliers susmentionnés du marché de l'emploi de la Grande Région n'agissent pas isolément les uns des autres, mais travaillent plutôt en étroite collaboration. Le gouvernement du Land soutient l'appel du CPI à utiliser davantage les connaissances et les compétences de ces trois piliers pour la réalisation de projets de formation transfrontaliers.

Concernant le point 9 : Le gouvernement du Land est favorable à l'établissement d'une vue d'ensemble des métiers en tension dans les différents territoires afin de rendre reconnaissables les offres dans le domaine de la formation en alternance. Pour l'Allemagne, l'Agence fédérale pour l'emploi établit une liste des métiers actuellement en tension (rapport méthodologique Analyse des métiers en tension - développement méthodologique, avril 2020).

Ces dernières années, des médiateurs de formation et des experts transfrontaliers ont réalisé un travail précieux de conseil et de placement dans la région frontalière franco-allemande, dont profitent aussi bien les jeunes que les employeurs. Le service de médiation de la formation pour la Sarre se trouve à la direction régionale Rhénanie-Palatinat-Sarre de l'Agence fédérale pour l'emploi. Grâce à l'expertise des médiateurs de formation transfrontaliers dans la mise en œuvre opérationnelle de l'apprentissage transfrontalier, il serait possible d'identifier les métiers en tension et de les rendre visibles dans un rapport pour la région frontalière franco-allemande.